

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 SAINT HILAIRE DE VOUST**

**N°2022/07/D72**

**Séance du 7 SEPTEMBRE 2022**

Nombre de conseillers

En exercice 15  
 Présents 12  
 Votants 12

L'an deux mille vingt-deux, le sept septembre, les membres du conseil municipal de SAINT HILAIRE DE VOUST, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, sous la présidence de M. CHATELLIER Christian, Maire. Madame Monique FAVREAU étant secrétaire de séance.

Conformément à son obligation d'être réuni au moins une fois par trimestre, le Conseil municipal de la Commune de SAINT HILAIRE DE VOUST a été régulièrement convoqué **le 1<sup>er</sup> septembre 2022**. Selon l'art. R.2121-7 du CGCT, la convocation a été affichée aux portes de la Mairie.

**PRESENTS** : Mesdames BODIN, BOUILLAUD, FAVREAU, GRELIER, PASQUIER, Messieurs CHATELLIER, BATY, COTILLON, FORESTIER, FORGEARD, MERCERON, ROBINEAU

**ABSENTS EXCUSES** : M. BARBARIT, MME CHARRON et M. NOURY

*Lesquels forment une majorité des membres en exercice.*

**OBJET : BUDGET : DECISION MODIFICATIVE BUDGET PRINCIPAL**

Vu la délibération n°2022/03/D27 du Conseil municipal en date du 29 mars 2022 approuvant le budget primitif de la commune de Saint Hilaire de Voust ;

Considérant qu'il est nécessaire de modifier en cours d'exercice les prévisions inscrites au budget primitif tout en assurant l'équilibre du budget entre les dépenses et les recettes ;

**➤ Fonctionnement**

Dépenses			Recettes		
Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	-2 196,90	013	Atténuation de charges	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 400,00
014	Atténuation de produits	0,00	73	Impôts et taxes	28 406,10
65	Autres charges de gestion courante	7 000,00	74	Dotations et participations	0,00
66	Charges financières	0,00	75	Autres produits de gestion courante	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	76	Produits financiers	0,00
023	Virement à la section d'investissement	26 003,00	77	Produits exceptionnels	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>30 806,10</b>	<b>TOTAL</b>		<b>30 806,10</b>

- **Investissement**

Dépenses			Recettes		
Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
40	Opération voirie	0,00	10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
44	Opération mairie	25 000,00	13	Subventions d'investissement reçues	0,00
46	Opération aménagement centre bourg	0,00	73	Opération micro-crèche	0,00
81	Opération logement 2 rue du relais	1 000,00	27	Immobilisations financières	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	021	Virement de la section de fonctionnement	26 003,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	001	Résultat reporté	-3,00
<b>TOTAL</b>		<b>26 000,00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>26 000,00</b>

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés a décidé:**

- **D'APPROUVER** la décision modificative au budget principal, telle que présentée ci-joint :
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tous actes relatifs à cette décision modificative.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,  
Christian CHATELLIER




La secrétaire de séance,  
Monique FAVREAU



Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6, allée de l'Île Gloriette 44 041 NANTES CEDEX – dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.